

Les traders étaient des voleurs...

L'histoire n'est pas inédite, mais reflète fort bien le sentiment d'impunité ressenti vis-à-vis du piratage (voire de l'espionnage)... et de l'amateurisme parfois affligeant des apprentis pirates.

Glen Cressman et **Jason Vuu** étaient deux employés de Flow Traders, lesquels travaillaient au sein du bureau new-yorkais de la société. Et ils ont tous deux eu la mauvaise idée d'essayer de voler les algorithmes de trading de leur entreprise.

Le premier s'est transmis des e-mails (de son adresse professionnelle vers une boîte personnelle) comprenant des algorithmes et stratégies de trading. Il a été inculpé de deux chefs d'accusation.

Il voulait monter sa propre société de trading

Le cas de Jason Vuu est plus grave. Lui aussi s'est envoyé des courriers comprenant le code utilisé par les outils de trading de son employeur. Mais, circonstance aggravante, il a tenté de dissimuler le type des pièces jointes. Difficile donc de plaider la négligence (au pire, il pourra toujours plaider l'incompétence...).

Là où les choses se corsent, c'est qu'il a également partagé ce code avec **Simon Lu**, une personne ne travaillant pas chez Flow Traders, mais avec laquelle il souhaitait monter une société de trading. Comble de l'amateurisme, il a transmis le code volé à son compère via Dropbox.

La somme de ces actes a valu à Jason Vuu d'être inculpé pour 20 chefs d'accusation. Il risque jusqu'à 4 années de prison. Idem pour Glen Cressman et Simon Lu. Le code volé n'ayant visiblement été exploité dans aucun des deux cas, il est possible toutefois que le tribunal décide de se montrer clément.

Voir aussi

[Quiz Silicon.fr – Crimes et châtements sur Internet](#)